

**MAIRIE DE CIRES-LES-
MELLO**
7 rue de la Mairie
60660 CIRES-LES-MELLO

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt trois septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

Etaient Présents : 18

Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET – Caroline MARTIN - Claude BAUDSON - Thomas BERTRAND - Jean-Claude DAUTOIS - Sébastien GOURDAIN - Sandrine GRESSIER - Ladislav JAKOVAC – Pierre-Bernard MSIKA - Laure ROUX - Josiane VANDRIESSCHE - Gérald MERLE - Stéphane GENNARINO - Virginie BAUDSON – Sandrine CECCARELLO

Absents : 9

Mesdames et Messieurs Babo BABAKWANZA - Virginie COUTURE - Timothée CHILTE - Emmanuelle DANIEL - Julie GAILLARD - Lorraine PASTOL – Didier WERNERT - Valérie GAROFALO - Ludivine SIX

Pouvoirs : 2

Madame COUTURE donne pouvoir à Monsieur BERTRAND
Madame GAROFALO donne pouvoir à Madame VANDRIESSCHE

Secrétaire de séance : Madame Virginie BAUDSON

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de Conseillers votants : 20
Date de convocation : 17 Septembre 2025
Date d'affichage : 17 Septembre 2025

La séance est ouverte à 20h00. La réunion est accessible au public dans le respect des normes sanitaires.

OBJET : Personnel : attribution de cartes cadeaux pour le Noël du personnel

DÉLIBÉRATION 2025-034

Rapporteur : Madame Caroline MARTIN, Maire-adjoint en charge des affaires sociales, de la citoyenneté, de l'administration générale

Depuis 2023, la commune a décidé d'offrir une carte cadeau d'un montant de 45 € pour les fêtes de Noël, aux agents titulaires et aux agents contractuels, à temps complet et à temps non complet au-delà de 17.5/35^{ème}.

A partir de l'année 2024, la commune a souhaité élargir l'attribution des cartes cadeaux aux agents employés pour l'accompagnement de la pause méridienne (agents à 8/35^{ème}), ainsi qu'aux agents vacataires, en offrant une carte d'une valeur faciale de 30€, à ces derniers. L'objectif est de valoriser le travail des agents actifs.

Madame MARTIN, Maire-adjoint en charge des affaires sociales de l'administration générale, propose de renouveler cette action pour les fêtes de fin d'année 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Caroline MARTIN, Maire-adjoint en charge des affaires sociales, de la citoyenneté, de l'administration générale, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1^{er} : La commune de Cires-Lès-Mello attribue à partir de Noël 2025 des cartes cadeaux aux agents suivants :

- Personnels Titulaires et Stagiaires de la Fonction Publique Territoriale, Contractuels de droit public, vacataires, en activité

Article 2 : Ces cartes cadeaux seront distribuées aux agents à l'occasion de la soirée organisée pour le Noël du personnel, contre émargement.

Article 3 : La facture des cartes cadeaux de Noël 2025 sera mandatée sur le chapitre 012 - dépenses de personnel, article 6488 – autres charges, du budget 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Cires-Lès-Mello, le 25 Septembre 2025

Le Maire,


Alain GUÉRINET

